



4 juin 2019

Des guichets uniques de l'habitat mis en place pour accompagner les habitants en matière de rénovation énergétique

C'est unique en France, la Région Hauts-de-France, en partenariat avec l'Etat et l'ADEME, lance un appel à projets pour la mise en œuvre par les territoires de Guichets Uniques de l'Habitat. Ces lieux dédiés et de proximité permettront de simplifier les démarches des habitants en matière de rénovation des logements. Elle sera également la première à mettre en œuvre un Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE).

Simplifier les démarches pour la rénovation de l'habitat

Ce service public de proximité est le lieu unique d'information pour accompagner tous les habitants, quel que soit leur niveau de revenu, dans leurs projets de rénovation de leur logement. Il ne se substitue pas à l'existant mais articule les missions proposées en matière de rénovation des logements et d'habitat sur le territoire concerné. Les territoires auront toute la liberté de construire leur offre sur la base de leurs expériences dans le domaine.

Le Guichet unique de l'habitat a pour mission d'accueillir, d'informer, de conseiller et d'accompagner les habitants : ces derniers pourront y trouver toutes les informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration du projet de rénovation de leur logement (rénovation énergétique, adaptation au vieillissement, accessibilité, etc.). Des Conseillers leur apporteront des informations personnalisées, gratuites et indépendantes et les orienteront vers les professionnels qualifiés. Les Guichets uniques de l'habitat pourront, dans un deuxième temps, mobiliser des professionnels du bâtiment et du secteur bancaire.

Impliquer les collectivités des Hauts-de-France

La Région, l'Etat et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) lancent un appel à projets pour la mise en place par les territoires de Guichets Uniques de l'Habitat en Hauts-de-France : ils accompagnent les collectivités locales volontaires (EPCI, territoires de projets, groupement intercommunautaires, syndicats mixtes) pour la mise en œuvre de ce service.

L'appel à projets est ouvert à tout le territoire des Hauts-de-France, et sera renouvelé annuellement pendant trois ans afin de s'adapter à la maturité des projets des territoires. Il est issu d'une concertation entre les différents partenaires et a fait l'objet de réunions d'échanges et d'appels à contributions.

Une stratégie régionale pour l'efficacité énergétique

C'est au titre de son rôle de chef de file dans l'élaboration du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE) que la Région porte cet appel à projets.

Elle s'est vue confiée, par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite loi TECV, la coordination de l'élaboration d'un PREE, aux côtés de l'Etat et de l'ADEME. Les Hauts-de-France seront les premiers à mettre en œuvre ce programme avec une signature prévue en décembre 2019.

Avec le PREE, la Région en partenariat avec l'Etat et l'ADEME définit les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements.

CONTACTS PRESSE

Peggy Collette – El Hamdi - Chef du Service Presse : peggy.collette@hautsdefrance.fr – 03 74 27 48 38 / 06 75 93 38 28
Charlotte Arquin – Attachée de presse : charlotte.arquin@hautsdefrance.fr – 03 74 24 48 44 / 06 72 45 79 86